

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-9-2

N° applicatif 2636

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service gestion domaine et régulation PL

Service consulté

CONVENTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ET COMMUNES MEMBRES ET CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DES RD 919 ET RD 160 AVEC LA COMMUNE DE HAGUENAU ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'approbation :

- des conventions relatives à la gestion, à l'entretien et à la surveillance du domaine public routier départemental, à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres de ce territoire, suite au transfert de la compétence « voirie » à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- de la convention temporaire de transfert de gestion et d'entretien des RD 919 et RD 160 à conclure avec la Commune de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dans le cadre de la convention partenariale du 29 août 2019 signée entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

1. Conventions relatives au partage et aux modalités de gestion, d'entretien et de surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (conventions tripartites à conclure avec 36 communes)

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé le 1er janvier 2017 à la suite de la fusion des Communautés de Communes de la Région de Haguenau, de Brumath, de Bischwiller et du Val de Moder.

Dans le cadre du transfert de la compétence « voirie » à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) depuis le 1er janvier 2019, il est apparu nécessaire de remettre à jour les conventions bilatérales qui préexistaient entre le Département du Bas-Rhin et les communes présentes sur le territoire de la CAH afin de réactualiser les rôles de chacun des gestionnaires. En conséquence, il convient d'établir de nouvelles conventions en la forme tripartite entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les Communes membres de ce territoire.

L'objectif de ces conventions tripartites est d'organiser les interventions sur le domaine public de la Collectivité européenne d'Alsace tant en agglomération qu'hors agglomération, conformément aux principes d'intervention appliqués par la Collectivité européenne d'Alsace et notamment le Schéma Routier Départemental, le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale et le Schéma Directeur de la Signalisation Directionnelle.

Ces conventions, rédigées sur la base du modèle type approuvé par le Conseil départemental du Bas-Rhin par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011, ont ainsi pour objet de définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental.

Il est précisé que la signature de ces nouvelles conventions par les parties rendront caduques les conventions bilatérales relatives aux modalités de gestion, d'entretien et de surveillance du domaine public routier départemental ; ces dernières étant résiliées d'un commun accord entre les communes concernées et le Département du Bas-Rhin auquel la Collectivité européenne d'Alsace se substitue, tel que prévu à l'article 9 des projets de conventions tripartites, dont l'approbation est proposée par le présent rapport.

2. Convention temporaire de transfert de gestion des RD 919 et RD 160 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

La Convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord signée le 29 août 2019 a pour objectif l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Ses signataires entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Haguenau, pôle de croissance régional.

Parmi les enjeux relevant des mobilités, la Ville de Haguenau s'est engagée à reprendre dans le domaine de voirie communale une partie des routes départementales existantes ; la Collectivité européenne d'Alsace s'engageant pour sa part à réaliser, le cas échéant, les travaux nécessaires à la remise en état des routes départementales, avant échange des parcelles entre les parties (article 3.1.1).

En effet, avant de réaliser le transfert de propriété de domaine public départemental à domaine public communal des sections concernées, qui sera acté par la signature d'un acte authentique d'échange, des opérations préalables de régularisation foncière des terrains d'assise des RD concernées sont nécessaires en 2022, en vue de la réinscription au Livre Foncier.

Après plusieurs réunions de travail technique entre les collectivités concernées, le périmètre ainsi que les modalités du transfert ont été définis.

Une convention temporaire visant à définir les modalités de gestion et d'entretien des sections de RD 160 et RD 919 est proposée pour la période allant du 1er janvier 2022 jusqu'à la signature de l'acte authentique d'échange précité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les conventions relatives à la gestion, à l'entretien et à la surveillance du domaine public routier départemental, à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les Communes membres de ce territoire (au nombre de 36), suite au transfert de la compétence « voirie » à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, annexées au présent rapport ;
- D'approuver la convention temporaire de transfert de gestion et d'entretien des RD 919 et RD 160 à conclure avec la Commune de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dans le cadre de la convention partenariale du 29 août 2019 signée entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, annexée au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer les conventions susvisées et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a light blue circular stamp.

Frédéric BIERRY